



L'information est contenue dans l'œil du sahel, édition du mercredi 20 juin. Le président de l'Assemblée Nationale, soutient n'avoir jamais porté plainte contre Bouba Simala, son ancien garde du corps.

Cavaye Yeguie Djibril, l'a indiqué dans une correspondance adressée, le 25 mai dernier, au tribunal militaire de Yaoundé. Cette correspondance, apprend-on, a été lue mardi, en ouverture de l'audience tenue au sein de cette juridiction.

« Il convient de préciser que je n'ai pas porté plainte contre Bouba Simala, cependant, j'ai attiré l'attention de son administration d'origine sur les actes graves répréhensibles qu'il a posés. Je n'ai déposé, ni par écrit, ni verbalement pendant les phases d'enquête et d'instruction à la suite desquelles il est retenu contre Bouba Simala, les faits de menace simple, d'outrage à corps constitués et de violation de consigne. Il ressort sans ambages de ce qui précède, que toute procédure ayant conduit Bouba Simala en détention provisoire a été menée sans la participation du président de l'Assemblée nationale », a écrit Cavaye Yeguie Djibril, à la grande surprise de ses avocats, qui découvraient le document à l'audience mardi.

Pour rappel Bouba Simala comparaît libre dans cette affaire qui l'oppose à son oncle, Cavaye Yeguie Djibril, pour lequel il travaillait comme garde de corps jusqu'en 2015. Le 19 juin de cette année-là, il a été interpellé et gardé à la Sécurité militaire (Semil).

Un mois plus tard, Bouba Simala a été incarcéré à la prison centrale de Kondengui. Il lui était reproché d'avoir tenté d'enlever le président de l'Assemblée nationale à une séance de sport au Parcours Vita de Yaoundé.